

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 15 juillet 2019, à 19 h.

Présents : M. François Quenneville, maire  
M. Gilles Côté, conseiller district 2  
M. Michel Robidoux, conseiller district 3  
M<sup>me</sup> Diana Shannon, conseillère district 4  
M<sup>me</sup> Michelle Joly, conseillère district 5  
M. Sylvain Lévesque, conseiller district 6

Est absent : M. Sylvain De Beaumont, conseiller district 1

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville.

Sont également présents :

M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Me Joanne Loyer, directrice du Service du greffe

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Résidence Georges-L'Allier – Programme de Supplément au loyer – Renouvellement de l'engagement municipal pour 5 ans
7. Autorisation de paiement – Décompte progressif final – Appel d'offres 2018-008 (rue de la Baie) – Pavage JD inc.
8. Libération de retenue provisoire de 5 % – Volet entrées charretières – Appel d'offres 2018-008 (rue de la Baie) – Pavage JD inc.
9. Autorisation de paiement – Décompte progressif final – Appel d'offres 2019-004 Maal Construction inc – Travaux de peinture extérieure de La Belle Église
10. Autorisation d'assistance – Formation sur la consultation citoyenne
11. Autorisation de dépenses – Matériaux pour la réparation des ponts
12. Autorisation de dépenses - Scellement de fissures sur les surfaces de roulement
13. Nomination de M. Michel Robidoux, conseiller municipal, au comité de Développement économique de Chertsey.
14. Adhésion de la Municipalité au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Demandes d'aide financière : programme PRIMEAU- Volet I
15. Demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural – Aménagement du parc multifonctionnel
16. Octroi de contrat – Appel d'offres 2019-011 – Réfection de diverses rues (13 tronçons + 2 tronçons additionnels)
17. Achat et installation – Enregistreurs – Poste de pompage des eaux usées – Avizo Experts-conseils
18. Octroi de contrat – Entretien/décolmatage des conduites du système d'épuration des eaux usées de la station FIR (Filtre intermittent à recirculation) et fourniture de deux pompes pour champs de polissage – Brébeuf Mécanique de Procédé inc.
19. Fin de la période probatoire de M. Pierre-Yves Beauchemin – Directeur des communications et du développement économique

20. Parc multifonctionnel – Dépôt et approbation des plans finaux

**ORDRE DU JOUR (suite)**

21. CCU – Dépôt du procès-verbal du 18 juin 2019
22. Adoption du Règlement 558-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 80 000 \$ pour la fabrication et l'installation de panneaux d'accueil
23. Adoption du Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 424–2011 afin d'autoriser l'usage microculture de cannabis (62 005) dans la zone RS–19
24. Avis de motion - Règlements modifiant le Règlement sur le zonage no 424–2011, le Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme no 416–2011 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 455–2013
25. Projet de règlement modifiant le Règlement sur le zonage no 424–2011 afin d'intégrer les nouvelles dispositions du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie, concernant les normes relatives aux distances à respecter entre des contraintes anthropiques et des usages sensibles, ainsi que l'affichage aux abords des routes principales du réseau supérieur
26. Projet de règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme no 416–2011 afin d'inclure un nouveau PIIA sur l'affichage aux abords de la route 125 et ce, suivant l'entrée en vigueur du règlement 194–2018 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie
27. Projet de règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 455–2013 afin de prescrire un PIIA pour les enseignes permanentes rattachées ou non à un bâtiment aux abords de la route 125, le tout afin d'intégrer les nouvelles dispositions du schéma d'aménagement concernant l'affichage aux abords des routes principales du réseau supérieur
28. Avis de motion – Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 745 000 \$ pour l'achat d'une souffleuse à neige détachable neuve et de deux (2) camions 10 roues neufs, incluant bennes et équipements de déneigement
29. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 745 000 \$ pour l'achat d'une souffleuse à neige détachable et de deux (2) camions 10 roues neufs incluant bennes et équipements de déneigement
30. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 30-A. Fermeture de rues constituées des lots 4 748 232 et 4 748 233
31. Vente de gré à gré – Terrains municipaux – Lots 4 748 232 et 4 748 233
32. Adoption des comptes fournisseurs
33. Dépôt de l'état des activités financières
34. Rectifications budgétaires
35. Le maire vous informe
36. Période de questions
37. Levée de la séance

1. **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 00 par le maire, M. François Quenneville.

2. **Moment de silence**

La séance débute par un moment de silence.

3. **Période de questions portant sur l'ordre du jour**

4. Adoption de l'ordre du jour

2019-253

Il est proposé par Michelle Joly, appuyée par Gilles Côté et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2019-254

Il est proposé par Michelle Joly, appuyée par Gilles Côté et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée de consultation publique du 15 juin 2019 concernant le Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin d'autoriser l'usage culture de cannabis (62005) dans la zone RS-19, de la séance régulière du conseil du 17 juin 2019, de la séance extraordinaire du conseil du 20 juin 2019, l'assemblée de consultation publique du 11 juillet 2019, concernant le Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de modifier les grilles d'usages et activités des zones RS-42 et RS-43 et d'y ajouter le plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phase 1 et l'ouverture des soumissions en date du 15 juillet 2019, relatives à l'appel d'offres 2019-011 – Réfection de diverses rues (13 tronçons + 2 tronçons).

6. Résidence Georges-L'Allier – Programme de Supplément au loyer – Renouvellement de l'engagement municipal pour 5 ans

ATTENDU QU' aux termes de la résolution 2014-289, la Municipalité de Chertsey s'est engagée à participer au programme Supplément au loyer pour la Résidence Georges-L'Allier, dans une mesure de 10 % pour une période de cinq (5) ans (2014-2019), pour dix (10) unités de logement;

ATTENDU QUE le programme de Supplément au loyer s'adresse aux personnes à faible revenu et leur permet d'habiter un logement, tout en payant un loyer fixé à environ 25 % de leur revenu;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler sa participation au programme pour une période de 5 ans;

POUR CES MOTIFS

2019-255

Il est proposé par Michelle Joly, appuyée par Gilles Côté et résolu unanimement par les conseillers présents de renouveler l'engagement municipal au programme Supplément au loyer dans une mesure de 10 % pour une période de cinq (5) ans (2019-2024), pour dix (10) unités de logements, afin de répondre aux besoins actuels de ses aînés.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité pour les années correspondantes.

7. Autorisation de paiement – Décompte progressif final – Appel d'offres 2018-008 (rue de la Baie) – Pavage JD inc.

2019-256

Il est proposé par Sylvain Lévesque, appuyé par Gilles Côté et résolu unanimement par les conseillers présents que suite à l'acceptation des travaux par M. Michel Raymond directeur des travaux publics en date du 4 juillet 2019, d'autoriser le paiement final, à la firme Pavage JD inc., d'un montant de 14 320,36 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de pavage (entrées charretières) sur la rue de la Baie, réalisés dans le cadre de l'appel d'offres 2018-008.

8. Libération de retenue provisoire de 5 % – Volet entrées charretières – Appel d'offres 2018-008 (rue de la Baie) – Pavage JD inc.

2019-257

Il est proposé par Sylvain Lévesque, appuyé par Gilles Côté et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la libération de retenue contractuelle

provisoire de 5 % au montant de 795,57 \$ (taxes incluses), de la firme Pavage JD inc., relativement aux travaux de pavage sur la rue de la Baie, réalisés dans le cadre de l'appel d'offres 2018-008, suite à l'acceptation provisoire des travaux en date du 4 juillet 2019.

9. Autorisation de paiement – Décompte progressif final – Appel d’offres 2019–004 Maal Construction inc – Travaux de peinture extérieure de La Belle Église

2019-258

Il est proposé par Sylvain Lévesque, appuyé par Gilles Côté et résolu unanimement par les conseillers présents d’autoriser le paiement final, à la firme Maal Construction inc., d’un montant de 51 336,35 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de peinture extérieure de la Belle Église.

10. Autorisation d’assistance – Formation sur la consultation citoyenne

2019-259

Il est proposé par Diana Shannon, appuyé par Michel Robidoux et résolu unanimement par les conseillers présents d’entériner l’autorisation d’assistance de François Quenneville, Michelle Joly et Sylvain Lévesque à la formation dispensée par la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) sur la consultation citoyenne, qui s’est tenue à Montebello, le 6 juillet 2019. Le coût d’inscription de 379,42 \$ (taxes incluses) par personne ainsi que les frais de déplacement et de repas, si non inclus, sont assumés par la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

11. Autorisation de dépenses – Matériaux pour la réparation des ponts

2019-260

Il est proposé par Sylvain Lévesque, appuyé par Michelle Joly et résolu unanimement par les conseillers présents d’entériner les dépenses, pour un montant maximal de 5 000 \$, relatives à l’achat de matériaux pour la réparation des ponts érigés sur le territoire de la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, à même le fonds spécial pour la réfection du réseau routier.

12. Autorisation de dépenses - Scellement de fissures sur les surfaces de roulement

2019-261

Il est proposé par Sylvain Lévesque, appuyé par Gilles Côté et résolu unanimement par les conseillers présents de procéder à l’achat, pour un montant maximal de 10 000 \$, de produit pour le scellement de fissures sur les surfaces de roulement.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, à même le fonds spécial pour la réfection du réseau routier.

13. Nomination de M. Michel Robidoux, conseiller municipal, au comité de Développement économique de Chertsey.

2019-262

Il est proposé par Michelle Joly, appuyée par Diana Shannon et résolu unanimement par les conseillers présents d’entériner la nomination de M. Michel Robidoux, conseiller municipal, au comité de Développement économique de Chertsey. Cette nomination est effective en date du 3 juillet 2019.

14. Adhésion de la Municipalité au Programme d’infrastructures municipales d’eau (PRIMEAU) – Demandes d’aide financière : programme PRIMEAU- Volet I

ATTENDU QUE la Municipalité entend procéder à la construction d’une usine de traitement des eaux usées de type « étangs aérés »;

ATTENDU QU’ il s’agit d’un projet de construction d’infrastructure municipale d’intérêt public;

ATTENDU QU’ afin de réaliser ce projet, la Municipalité souhaite adhérer au Programme d’infrastructures municipales d’eau (PRIMEAU);

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide, produit en soutien de la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui s'appliquent à elle;

POUR CES MOTIFS

2019-263

Il est proposé par Michel Robidoux, appuyé par Sylvain Lévesque et résolu unanimement par les conseillers présents que :

- la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- le conseil municipal autorise le dépôt de demandes d'aide financière au programme PRIMEAU – Volet 1 (sous-volet 1.1) Études préliminaires et plans et devis et Volet 1 (sous-volet 1.2) Réalisation des travaux.
- M. François Quenneville, maire, Mme Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou M. Miguel Brazeau, directeur général adjoint et directeur du Service des finances, sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution, si requis.

15. Demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural – Aménagement du parc multifonctionnel

2019-264

Il est proposé par Michelle Joly, appuyée par Gilles Côté et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière produite par M. Miguel Brazeau, directeur général adjoint et directeur du Service des finances, en date du 10 juillet 2019, pour le solde résiduel attribué par la MRC de Matawinie, dans le cadre du programme Fonds du Pacte rural, pour l'aménagement du parc multifonctionnel (coupe de bois et aménagement du terrain) et que la Municipalité s'engage à défrayer la mise de fonds municipale nécessaire.

M. François Quenneville, maire, Mme Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou M. Miguel Brazeau, directeur général adjoint et directeur du Service des finances, sont autorisés à signer le protocole d'entente ou tout autre document donnant effet à la présente résolution.

La somme représentant la mise de fonds nécessaire est disponible au fonds réservé aux frais de parcs et espaces verts.

16. Octroi de contrat – Appel d'offres 2019-011 – Réfection de diverses rues (13 tronçons + 2 tronçons additionnels)

2019-265

À la suite de l'ouverture de soumissions du 15 juillet 2019, il est proposé par Sylvain Lévesque, appuyé par Gilles Côté et résolu unanimement par les conseillers présents d'octroyer à Excavation Normand Majeau inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réfection de diverses rues (13 tronçons + 2 tronçons additionnels), au coût de 3 324 041,83 \$ (taxes incluses), selon les termes et conditions spécifiés dans l'appel d'offres 2019-011. Les documents d'appel d'offres, les bordereaux de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Les sommes disponibles au remboursement des coûts des 13 tronçons sont réparties comme suit : une partie à même le Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales (Projet RIRL-2017-679), lequel est financé par le règlement d'emprunt 526-2018, une partie à même le « fonds spécial pour la réfection du réseau routier » et une dernière partie à même le règlement d'emprunt 526-2018.

Les sommes disponibles au remboursement des coûts des 2 tronçons additionnels sont réparties comme suit : une partie à même le règlement d'emprunt 550-2019 et une autre partie au Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

17. Achat et installation – Enregistreurs – Poste de pompage des eaux usées – Avizo Experts-conseils

2019-266

Il est proposé par Sylvain Lévesque, appuyé par Gilles Côté et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'achat et l'installation, par la firme Avizo Experts-conseils, de quatre (4) enregistreurs de débordement (datalogger) aux stations de pompage d'eaux usées ainsi qu'un logiciel, au montant de 5 443,09 \$ (plus taxes applicables), selon les termes et conditions contenus dans l'offre de services du 5 juillet 2019.

Cette somme est disponible en partie à même le règlement d'emprunt 387-2009 et l'autre partie fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.

18. Octroi de contrat – Entretien/décolmatage des conduites du système d'épuration des eaux usées de la station FIR (Filtre intermittent à recirculation) et fourniture de deux pompes pour champs de polissage – Brébeuf Mécanique de Procédé inc.

2019-267

Il est proposé par Michelle Jolly, appuyée par Sylvain Lévesque et résolu unanimement par les conseillers présents d'octroyer à la firme Brébeuf Mécanique de Procédé inc., le contrat relatif à l'entretien et au décolmatage des conduites du système d'épuration des eaux usées de la station FIR (Filtre intermittent à recirculation) selon les termes et conditions (taux horaires, espace clos et kilométrage) contenus dans l'offre de services de juin 2019 et d'autoriser l'achat de deux pompes pour champs de polissage, au montant de 1044,00 \$ (plus taxes applicables) selon les termes et conditions de la soumission du 10 juillet 2019.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

19. Fin de la période probatoire de M. Pierre-Yves Beauchemin – Directeur des communications et du développement économique

2019-268

Il est proposé par Diana Shannon, appuyée par Gilles Côté et résolu unanimement par les conseillers présents que, suite à la période probatoire prolongée (résolution 2019-156) de M. Pierre-Yves Beauchemin se terminant le 15 juillet courant, ce dernier obtienne son statut d'employé régulier à titre de directeur du Service des communications et du développement économique, avec tous les avantages sociaux et monétaires qui sont reliés à son contrat de travail du 15 octobre 2018 (résolution 2018-276).

20. Parc multifonctionnel – Dépôt et approbation des plans finaux

2019-269

Il est proposé par Michelle Jolly, appuyée par Sylvain Lévesque et résolu unanimement par les conseillers présents de procéder au dépôt et à l'acceptation des plans finaux pour l'aménagement du parc multifonctionnel, esquisses du parc sur la rue des Jeux et du parc du lac Dupuis, préparés par l'Atelier urbain, lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

21. CCU – Dépôt du procès-verbal du 18 juin 2019

M. Sylvain Lévesque, conseillers, procède au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 18 juin 2019

22. Adoption du Règlement 558-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 80 000 \$ pour la fabrication et l'installation de panneaux d'accueil

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la fabrication et à l'installation de panneaux d'accueil;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts de fabrication et d'installation des panneaux, en date 10 juin 2019, produite par le directeur du Service des communications et du développement économique est produite à l'annexe A du présent règlement;

ATTENDU QU' afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 80 000 \$, somme remboursable sur une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 juin 2019;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 17 juin 2019;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à l'adoption du Règlement tel que modifié par le remplacement au titre du règlement, aux alinéas 1 et 2 du préambule, à l'article 2 et à l'annexe A des mots « enseignes de bienvenue » par « panneaux d'accueil »;

ATTENDU QUE les modifications apportées au présent règlement ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

POUR CES MOTIFS

2019-270

Il est proposé par Michel Robidoux, appuyé par Diana Shannon et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter tel que modifié le Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 80 000 \$ pour la fabrication et l'installation de panneaux d'accueil.

23. Adoption du Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 424-2011 afin d'autoriser l'usage microculture de cannabis (62 005) dans la zone RS-19

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier son règlement de zonage 424-2011, actuellement en vigueur, afin d'autoriser l'usage microculture de cannabis (62 005) dans la zone RS-19, et ce, à la demande d'un particulier;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a légalisé et légiféré le cannabis par l'entremise de la Loi sur le cannabis (L.C. 2018, ch.16) entrée en vigueur le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE ce Second projet de règlement respecte les dispositions du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été déposé sous le numéro 2019-195 à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 mai 2019;

ATTENDU QUE le Premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 mai 2019 aux termes de la résolution 2019-196;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique a été tenue le samedi 15 juin 2019, à 10 h 00;

ATTENDU QU' à la suite de propositions de membres du conseil municipal et de citoyens, le Second projet de règlement est adopté tel que modifié par le remplacement de l'usage « culture de cannabis » par l'usage « microculture de cannabis » dans le titre, au préambule, aux articles 3, 4 et annexes I et II;

#### POUR CES MOTIFS

2019-271

Il est proposé par Michel Robidoux, appuyé par Gilles Côté et résolu unanimement que les conseillers présents adoptent, tel que modifié, le Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin d'autoriser l'usage microculture de cannabis (62 005) dans la zone RS-19.

24. Avis de motion - Règlements modifiant le Règlement sur le zonage no 424–2011, le Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme no 416–2011 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 455–2013

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par Michel Robidoux à l'effet que soit adopté, à une séance subséquente du conseil, les trois (3) règlements de concordance aux schémas d'aménagement et de développement révisés suite à l'entrée en vigueur des règlements 189-2018 et 194-2018 de la MRC de Matawinie ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie, soit le règlement 189-2018 relatif aux distances à respecter entre les contraintes anthropiques et des usages sensibles et le règlement 194-2018 dont le but est d'assouplir les dispositions concernant l'affichage aux abords des routes principales du réseau supérieur.

Les trois (3) règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matawinie, qui seront déposés subséquemment à cet avis de motion, sont comme suit :

- Règlement modifiant le Règlement sur le zonage no 424–2011 afin d'intégrer les nouvelles dispositions du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie, concernant les normes relatives aux distances à respecter entre des contraintes anthropiques et des usages sensibles, ainsi que l'affichage aux abords des routes principales du réseau supérieur;
- Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme no 416–2011 afin d'inclure un nouveau PIIA sur l'affichage aux abords de la route 125 et ce, suivant l'entrée en vigueur du règlement 194–2018 de la MRC de Matawinie ayant pour objet de modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé;
- Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 455–2013 afin de prescrire un PIIA pour les enseignes permanentes rattachées ou non à un bâtiment aux abords de la route 125, le tout afin d'intégrer les nouvelles dispositions du Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant l'affichage aux abords des routes principales du réseau supérieur.

Copie des projets de règlement sont disponibles au public séance tenante, à l'adresse Internet de la municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

25. Projet de règlement modifiant le Règlement sur le zonage no 424–2011 afin d'intégrer les nouvelles dispositions du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie, concernant les normes relatives aux distances à respecter entre des contraintes anthropiques et des usages sensibles, ainsi que l'affichage aux abords des routes principales du réseau supérieur

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 189-2018 de la MRC de Matawinie ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin de modifier certaines normes relatives aux distances à respecter entre des contraintes anthropiques et des usages sensibles;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement 194-2018 de la MRC de Matawinie ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin d'assouplir les dispositions concernant l'affichage aux abords des routes principales du réseau supérieur;

ATTENDU qu'il est obligatoire d'harmoniser lesdites dispositions aux règlements d'urbanisme adoptés par la Municipalité de Chertsey, entre autres au Règlement de zonage 424-2011;

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé à la séance du 15 juillet 2019;

POUR CES MOTIFS

2019-272

Il est proposé par Michel Robidoux, appuyé par Michelle Joly et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter, tel que présenté, le Projet de règlement modifiant le Règlement sur le zonage no 424–2011 afin d'intégrer les nouvelles dispositions du Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant les normes relatives aux distances à respecter entre des contraintes anthropiques et des usages sensibles, ainsi que l'affichage aux abords des routes principales du réseau supérieur, et de soumettre ce projet de règlement à une consultation publique qui se tiendra le 12 août 2019, à 13 h 00.

26. Projet de règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme no 416–2011 afin d'inclure un nouveau PIIA sur l'affichage aux abords de la route 125 et ce, suivant l'entrée en vigueur du règlement 194–2018 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie

ATTENDU qu'il est obligatoire et dans l'intérêt des citoyens de Chertsey d'apporter une modification au plan d'urbanisme révisé no 416-2011 afin d'intégrer les dispositions du Règlement 194-2018 de la MRC de Matawinie ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie;

ATTENDU l'importance de la route 125 dans le développement touristique de la Matawinie en général et pour l'image de Chertsey en particulier;

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé à la séance du 15 juillet 2019;

POUR CES MOTIFS

2019-273

Il est proposé par Michel Robidoux, appuyé par Michelle Joly et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter, tel que présenté, le Projet de règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme no 416–2011 afin d'inclure un nouveau PIIA sur l'affichage aux abords de la route 125 et ce, suivant l'entrée en vigueur du règlement 194–2018 de la MRC de Matawinie ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et de soumettre ce projet de règlement à une consultation publique qui se tiendra le 12 août 2019, à 13 h 00.

27. Projet de règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 455–2013 afin de prescrire un PIIA pour les enseignes permanentes rattachées ou non à un bâtiment aux abords de la route 125, le tout afin d'intégrer les nouvelles dispositions du Schéma d'aménagement concernant l'affichage aux abords des routes principales du réseau supérieur

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement 194-2018 de la MRC de Matawinie ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin d'assouplir les dispositions concernant l'affichage aux abords des routes principales du réseau supérieur;

ATTENDU qu'il est obligatoire d'harmoniser lesdites dispositions aux règlements d'urbanisme adoptés par la Municipalité de Chertsey, entre autres au règlement de zonage 424-2011;

ATTENDU l'importance de la route 125 dans le développement touristique de la Matawinie en général et pour l'image de Chertsey en particulier;

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé à la séance du 15 juillet 2019;

POUR CES MOTIFS

2019-274

Il est proposé par Michel Robidoux, appuyé par Michelle Joly et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter, tel que présenté le Projet de règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 455–2013 afin de prescrire un PIIA pour les enseignes permanentes rattachées ou non à un bâtiment aux abords de la route 125, le tout afin d'intégrer les nouvelles dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé concernant l'affichage aux abords des routes principales du réseau supérieur ainsi que de soumettre ce projet de règlement à une consultation publique qui se tiendra le 12 août 2019, à 13 h 00.

28. Avis de motion – Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 745 000 \$ pour l'achat d'une souffleuse à neige détachable neuve et de deux (2) camions 10 roues neufs, incluant bennes et équipements de déneigement

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par Sylvain Lévesque à l'effet que soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 745 000 \$ pour l'achat d'une souffleuse à neige détachable et de deux (2) camions 10 roues neufs incluant bennes et équipements de déneigement.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 745 000 \$, sur une période de 10 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Copie du Projet de règlement est disponible au public séance tenante, à l'adresse Internet de la municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

29. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 745 000 \$ pour l'achat d'une souffleuse à neige détachable et de deux (2) camions 10 roues neufs incluant bennes et équipements de déneigement

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer le maintien optimal de la qualité de sa flotte de véhicules, dans une démarche de saine gestion;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite améliorer le service de déneigement à moindre coût;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite à cet égard procéder à l'achat d'une souffleuse à neige détachable neuve, 2017 ou plus récente, et de deux (2) camions 10 roues neufs, 2019 ou plus récents, munis d'une benne et d'équipement à neige;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts pour l'achat de la souffleuse et des deux (2) camions 10 roues munis de bennes et d'équipements à neige, préparée par M. Michel Raymond, directeur du Service des travaux publics, en date 8 juillet 2019, est produite à l'annexe A du présent règlement;

ATTENDU QU' afin de réaliser ces achats, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 745 000 \$, somme remboursable sur une période de 10 ans;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 juillet 2019;

POUR CES MOTIFS

2019-275

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, Michelle Joly procède au dépôt du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 745 000 \$ pour l'achat d'une souffleuse à neige détachable et de deux (2) camions 10 roues neufs incluant bennes et équipements de déneigement, en cette séance du 15 juillet 2019, tel que proposé.

Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante, à l'adresse Internet de la municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

30. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

2019-276

Il est proposé par Michelle Joly, appuyée par Sylvain Lévesque et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière produite par M. Miguel Brazeau, directeur général adjoint et directeur du Service des finances, en date du 10 juillet 2019, pour un montant de 100 000 \$, pour l'amélioration de la rue Grenier Nord et du chemin du Lac-Paré, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers

d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Exercice financier 2019-2020.

30-A. Fermeture de rues constituées des lots 4 748 232 et 4 748 233

ATTENDU QU' en vertu des articles 4, paragraphe 8 et 66 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ chapitre 47.1), la Municipalité peut procéder à la fermeture d'une rue par résolution;

ATTENDU QUE le conseil juge approprié que les lots 4 748 232 et 4 748 233 du Cadastre du Québec perdent officiellement leur statut de rue municipale, compte tenu que la Municipalité n'a jamais ouvert ces lots à titre de rues et qu'elle ne les a jamais utilisés à des fins d'utilité publique et qu'il n'est d'aucun intérêt public de le faire;

ATTENDU QU' aux termes de la résolution de ce jour, le conseil municipal s'est prononcé pour autoriser la cession des lots 4 748 232 et 4 748 233 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE dans le cadre de la présente fermeture de rue, aucune personne ne subit de préjudice.

POUR CES MOTIFS

2019-277

Il est proposé par Michelle Joly, appuyée par Michel Robidoux et résolu unanimement par les conseillers présents de procéder à la fermeture des lots 4 748 232 et 4 748 233 du Cadastre du Québec, tels qu'illustrés au plan inclus en annexe du procès-verbal.

31. Vente de gré à gré – Terrains municipaux – Lots 4 748 232 et 4 748 233

ATTENDU l'offre d'achat en date du 22 mars 2019 présentée par Samuel Prévost et Lydia Prévost à la Municipalité de Chertsey concernant deux terrains sans bâtisse étant des chemins projetés, non ouverts, constitués des lots 4 748 232 et 4 748 233 du Cadastre du Québec,

ATTENDU que cette acquisition permettra aux propriétaires de régulariser en partie leurs titres de propriété quant à la conformité;

ATTENDU QUE la valeur de chacun des terrains, inscrite au rôle d'évaluation 2019 est de 100 \$;

ATTENDU QUE la cession de ces terrains par la Municipalité ne cause aucun préjudice;

POUR CES MOTIFS

2019-278

Il est proposé par Michelle Joly, appuyée par Michel Robidoux et résolu unanimement par les conseillers présents que :

- la Municipalité vende, au prix de 200 \$, plus taxes applicables, à Samuel Prévost et a Lydia Prévost, les lots 4 748 232 et 4 748 233 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm;
- cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et déboursés, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète de Samuel Prévost et Lydia Prévost;

- M. François Quenneville, maire, et Mme Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

32. Adoption des comptes fournisseurs

2019-279

Il est proposé par Diana Shannon, appuyée par Michel Robidoux et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de juin 2019 au montant de 1 218 624,75 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via internet pour le mois courant.

Le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer au 30 juin 2019, au montant de 730 955,69 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

33. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2019.

34. Rectifications budgétaires

2019-280

Il est proposé par Diana Shannon, appuyée par Michelle Joly et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter les rectifications budgétaires au montant de 5 000 \$ telles que montrées au tableau des rectifications du 8 juillet 2019, préparé par M. Miguel Brazeau, directeur général adjoint et directeur du Service des finances et incluses en annexe du présent procès-verbal.

35. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours.

36. Période de questions

On compte 28 personnes dans l'assistance.

37. Levée de la séance

2019-281

Il est proposé par Gilles Côté, appuyé par Michel Robidoux et résolu unanimement par les conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 40.

---

Directrice du Service du greffe

---

Maire